



## Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers

### Document d'orientation 2011/01- Addenda

Le Comité d'orientation de la gestion des stocks transfrontaliers (COGST), créé en 2000, est un comité mixte du secteur public et de l'industrie composé de représentants du Canada et des États-Unis. Ce comité a pour but d'orienter les stratégies d'exploitation et les processus de partage et de gestion des ressources que doivent adopter les autorités canadiennes et américaines à l'égard des stocks transfrontaliers de morue, d'aiglefin et de limande à queue jaune du banc Georges.

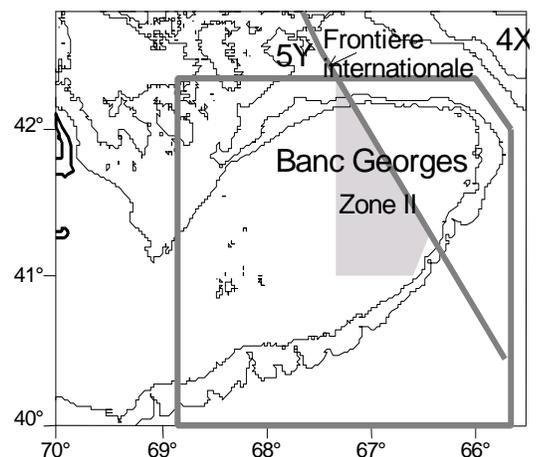
En septembre 2011, l'avis d'orientation du COGST pour l'année de pêche de 2012 a été communiqué aux deux pays. Le New England Fishery Management Council (le Conseil) s'est réuni ce même mois pour étudier les recommandations du COGST, mais en se fondant sur le niveau de captures acceptables sur le plan biologique fixé par son comité des sciences et des statistiques (CSS), il a rejeté l'avis d'orientation du COGST et recommandé un plus haut niveau de captures dans le stock de limande à queue jaune du banc Georges.

À la lumière de la recommandation du Conseil, les gestionnaires des pêches des États-Unis ont demandé au COGST de réexaminer son avis d'orientation concernant la limande à queue jaune du banc Georges pour 2012. Leurs arguments étaient fondés sur le Rapport sur l'état des stocks 2011/01 du Comité d'évaluation des ressources frontalières et sur la stratégie d'exploitation établie par le COGST pour le stock considéré, qui a été agréée mutuellement par les deux pays. Le présent addenda décrit l'avis d'orientation issu du réexamen qu'a effectué (par téléconférence) le COGST le 6 octobre 2011.

### **Limande à queue jaune du banc Georges [5Zhjmn; 522,525, 551, 552, 561, 562]**

#### *Avis d'orientation initial*

En ce qui concerne la limande à queue jaune du banc Georges, le COGST a chiffré à 900 tm le TAC combiné du Canada et des États-Unis qui est le plus rationnel pour l'année de pêche 2012. La réapparition de la tendance rétrospective a amené le COGST à étudier des analyses de sensibilité compatibles avec l'avis du CERT. Un TAC de 900 tm pour 2012 est inférieur au niveau de captures correspondant à une faible probabilité de dépassement de  $F_{réf.}$  dans le modèle approuvé (série fractionnée). Avec un tel niveau de captures, la biomasse devrait augmenter. Les parts annuelles des deux pays sont fondées à la fois sur les antécédents de captures (pondération de 10 %) et sur la répartition de la ressource d'après les relevés au chalut (pondération de 90 %). Ces deux facteurs aboutissent à des parts du TAC égales à 49 % pour les États-Unis et à 51 % pour



le Canada, ce qui se traduit par des quotas nationaux de 441 tm pour les États-Unis et de 459 tm pour le Canada.

### *Motif du réexamen*

En se fondant sur l'avis du CERT, sur la recommandation du CSS au sujet du niveau de captures acceptable sur le plan biologique et sur les besoins de l'industrie, le Conseil a recommandé pour la pêche de la limande à queue jaune sur le banc Georges dans l'année de pêche 2012 un TAC combiné pour les deux pays pouvant aller jusqu'à 1 150 tm. C'est pourquoi les gestionnaires des pêches des États-Unis ont demandé au COGST de réexaminer son avis d'orientation sur le TAC de limande à queue jaune pour 2012.

### *Avis d'orientation modifié*

Le COGST est arrivé à la conclusion qu'en ce qui a trait à la limande à queue jaune du banc Georges, un TAC combiné pour le Canada et les États-Unis de 1 150 tm pour l'année de pêche de 2012 est adéquat. L'avis du CERT envisageait une large fourchette de captures pour 2012 et concluait que des captures de l'ordre de 900 à 1 400 tm assureraient un équilibre entre le risque de dépassement de  $F_{réf.}$  et le désir de maintenir la biomasse du stock. D'après la recommandation de captures fondée sur le modèle approuvé (série fractionnée) un TAC de 1 150 tm pour 2012 correspondrait à une faible probabilité de dépassement de  $F_{réf.}$  et devrait permettre une hausse de la biomasse. Une quantité de captures de 1 150 mt cadre avec l'avis du CERT recommandant de tenir compte de la source supplémentaire d'incertitude dans l'évaluation du stock que représente la tendance rétrospective, parce que ce niveau de captures est inférieur à ceux du modèle à série fractionnée (pour  $F_{réf.}$ ) et qu'il se situe dans le bas de la gamme des captures associées à des changements dans la biomasse médiane.

Les parts annuelles des deux pays pour 2012 sont fondées à la fois sur les antécédents de captures (pondération de 10 %) et sur la répartition de la ressource d'après les relevés au chalut (pondération de 90 %). Ces deux facteurs aboutissent à des parts du TAC égales à 49 % pour les États-Unis et à 51 % pour le Canada, ce qui se traduit par des quotas nationaux de 564 tm pour les États-Unis et de 586 tm pour le Canada.